

COMITÉ NATIONALE DE RENCONTRE

Mandat

Population étudiante ayant des besoins particuliers

Document déposé à la réunion du regroupement cégep des 8 et 9 novembre 2012



AVANT- PROPOS

Le présent document constitue un **document de travail** élaboré par un comité paritaire, formé de représentantes du CPNC et des fédérations syndicales (FNEEQ et FEC) et qui a pour mandat d'analyser la problématique de la population étudiante ayant des besoins particuliers et son impact sur la charge d'enseignement.

Ce document de travail a pour objectif de cerner les différentes manifestations ou limitations fonctionnelles des étudiantes et des étudiants ayant des besoins particuliers en lien avec une ou plusieurs déficiences.

Pour certaines déficiences, l'énumération mentionnée n'est pas exhaustive.

Diagnostic : nature de la déficience	Description du handicap et de ses manifestations ou limitations fonctionnelles
Déficience auditive <ul style="list-style-type: none"> • sourd ou malentendant 	L'étudiante ou l'étudiant ayant une déficience auditive est atteint à des degrés divers : de la surdité légère pouvant tirer avantage de l'amplification à la surdité profonde pour qui l'amplification est sans effet. Parfois, la présence d'une ou d'un interprète est nécessaire.
Déficience visuelle <ul style="list-style-type: none"> • voyant ou non voyant 	L'étudiante ou l'étudiant ayant une déficience visuelle éprouve toujours, après correction au moyen de lentilles ophtalmologiques appropriées, des difficultés soit à lire, à écrire ou à se déplacer. Il en est de même pour l'étudiante ou l'étudiant non voyant qui utilise certaines technologies pour lire et écrire et qui, pour se déplacer peut avoir besoin d'une assistance, selon ses préférences, telle une canne, un chien-mira, un gps.
Déficience motrice ou physique <ul style="list-style-type: none"> • paralysie cérébrale, quadraplégie, dysgraphie, etc. 	L'étudiante ou l'étudiant ayant une déficience motrice est celle ou celui dont l'évaluation neuromotrice révèle une ou plusieurs atteintes d'origine nerveuse, musculaire ou ostéoarticulaire, pouvant entraîner entre autres des difficultés de mobilité, de motricité ou de communication.
Déficience organique <ul style="list-style-type: none"> • cancer, diabète, colites ulcéreuses, maladie de Crohn, asthme, etc. 	L'étudiante ou l'étudiant ayant une déficience organique est celle ou celui dont l'évaluation médicale révèle une ou plusieurs atteintes des systèmes organiques vitaux (fonction respiratoire, circulatoire, digestive, nerveuse, musculaire, etc.) pouvant notamment entraîner, en raison des effets secondaires de la médication, de la fatigabilité, une faible tolérance à l'effort ou occasionner de fréquentes absences scolaires.
Déficience neurologique (TED) <ul style="list-style-type: none"> • Troubles envahissants du développement (TED) : autisme de haut niveau, syndrome d'Asperger, trouble envahissant du développement non spécifié 	Les troubles envahissant du développement (TED) ont souvent en commun trois catégories de caractéristiques: <ol style="list-style-type: none"> 1. Difficulté dans le décodage des expressions verbales et non verbales; 2. Difficulté dans les relations sociales; 3. Rigidité et/ou des conduites répétitives.
Déficience neurologique (autre que TED) <ul style="list-style-type: none"> • Traumatismes crâniens (léger, modéré, grave), épilepsie, dysphasie, dyspraxie (mouvement), troubles spécifiques de la mémoire, etc. 	La présence de ces caractéristiques est fort variable tant dans son intensité que dans ses manifestations d'une personne à l'autre. <ul style="list-style-type: none"> – L'étudiante ou l'étudiant ayant un traumatisme crânio-cérébral (TCC) a reçu un choc à la tête suffisamment important pour endommager son cerveau. On distingue trois types de TCC : léger, modéré et grave. On peut distinguer quatre (4) types d'atteintes : les séquelles cognitives, l'atteinte physique, les troubles sensoriels et la dimension affective. Généralement, le TCC léger laisse peu de séquelles cognitives permanentes, alors que les modérés et graves sont susceptibles de laisser de séquelles cognitives, affectives et comportementales permanentes. – Exceptionnellement, l'étudiante ou l'étudiant épileptique est sujet à des crises soudaines et brèves dont la nature et l'intensité peuvent varier.
Troubles d'apprentissage (TA) <ul style="list-style-type: none"> • Dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, 	On entend par troubles d'apprentissage : le trouble spécifique de la lecture (dyslexie), de l'orthographe (dysorthographe), de la mathématique (dyscalculie).
Trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)	Le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H) est un problème neurologique qui entraîne des difficultés à inhiber (freiner) et à contrôler les idées (inattention), les gestes (bougeotte physique) et les comportements (impulsivité). Il affecte aussi les fonctions exécutives soit l'organisation, la gestion du temps, de l'agenda, la planification, etc.
Trouble mental (TM) <ul style="list-style-type: none"> • Trouble panique, trouble de l'humeur, trouble anxieux, schizophrénie, trouble de la personnalité limite, etc. 	Les troubles mentaux peuvent se manifester par une fluctuations d'attitudes et par divers comportements tels que l'absentéisme, des retards dans la remise des travaux, un manque d'organisation, de la fatigue, un désintérêt, un travail d'une qualité inégale, un manque de concentration ou des problèmes de mémoire à court terme. Ces personnes sont généralement plus sensibles au stress.

AVANT- PROPOS

Le présent document constitue un **document de travail** élaboré par un comité paritaire formé de représentantes du CPNC et des fédérations syndicales (FNEEQ et FEC).

Les éléments mentionnés dans ce document seront validés auprès du personnel enseignant ayant été, à la session d'automne 2011, en présence d'une ou d'un étudiant ayant une ou des limitations fonctionnelles.

La validation des informations contenues dans ce document se fera par l'administration d'un questionnaire dont l'élaboration est actuellement en cours et qui sera administré aux directions des collèges au cours de la session d'hiver 2012.

COLLÈGE – ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LES SERVICES ADAPTÉS POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

	<p>De façon générale, les activités qui suivent découlent de la présence dans un groupe-cours d'une étudiante ou d'un étudiant ayant des besoins particuliers nécessitant des mesures d'accommodements (mesures palliatives) selon les informations fournies par les services adaptés (SA)</p>
	<p>Au regard du personnel enseignant, la personne agissant à titre de «conseillère ou conseiller» auprès du personnel enseignant en matière de services adaptés a notamment pour fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Informer l'enseignante ou l'enseignant sur les limitations fonctionnelles d'une étudiante ou d'un étudiant; ⇒ Renseigner l'enseignante ou l'enseignant sur les services adaptés requis ou les mesures mises en place afin de pallier à la limitation fonctionnelle (égalité des chances) diagnostiquée; ⇒ Soutenir l'enseignante ou l'enseignant dans l'organisation et la préparation de ses activités pédagogiques; ⇒ Conseiller l'enseignante ou l'enseignant sur les stratégies pédagogiques à adopter dans chaque cas; ⇒ Conseiller l'enseignante ou l'enseignant sur les mesures particulières visant l'encadrement et/ou l'évaluation des apprentissages, le cas échéant; ⇒ Donner suite aux conditions de passation des examens selon les spécifications du personnel enseignant; ⇒ Modifier l'horaire de l'étudiante ou de l'étudiant pour tenir compte de la durée plus longue des évaluations; ⇒ Donner le support nécessaire pour les sorties à l'extérieur; ⇒ Fournir à l'étudiante ou à l'étudiant les logiciels dont elle ou il a besoin; ⇒ Expliquer le rôle et les tâches des accompagnatrices ou accompagnateurs, tutrices ou tuteurs, éducatrices ou éducateurs spécialisés et expliquer comment ceux-ci interviennent auprès de l'enseignante ou de l'enseignant et auprès de l'étudiante ou de l'étudiant; ⇒ Recruter, superviser et soutenir le personnel requis : éducatrice ou éducateur spécialisé, accompagnateur ou accompagnatrice, preneur de notes, de tutrice ou tuteur, etc.
	<p>Déficience auditive : sourd ou malentendant. De façon spécifique pour une déficience auditive, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :</p>
	<p>La personne agissant à titre de «conseillère ou conseiller» auprès du personnel enseignant en matière de services adaptés pour la déficience auditive a pour fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Embaucher une ou un interprète référé par les centres désignés (Ste-Foy et Vieux Montréal); ⇒ Proposer certaines activités pédagogiques adaptées; ⇒ Fournir du matériel adapté et s'assurer que la documentation fournie par le personnel enseignant soit remise à temps à l'interprète et/ou à l'étudiant; ⇒ Planifier, en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant, un échéancier en vue de la production du matériel didactique ; ⇒ S'assurer que l'enseignante ou l'enseignant puisse disposer d'un local bien éclairé ou d'un éclairage complémentaire; ⇒ Conseiller et soutenir l'interprète recruté par les centres désignés.
	<p>Déficience visuelle : voyant et non voyant. De façon spécifique pour une déficience visuelle, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :</p>
	<p>La personne agissant à titre de «conseillère ou conseiller» auprès du personnel enseignant en matière de services adaptés pour la déficience visuelle a pour fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Planifier, en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant, un échéancier en vue de la production du matériel didactique (notes de cours, volumes, etc.) en braille, papier ou en fichiers informatisés; ⇒ Communiquer avec les médias substituts du Cégep désigné (Ste-Foy et Vieux Montréal) pour toutes coordonnées de livres, d'examen... afin qu'ils produisent tous les documents en différents formats selon les besoins de l'étudiante ou de l'étudiant (traitement en fichiers électroniques...); ⇒ Produire des livres sonores, cassettes, MP3, reproduction en 3D, etc. ; ⇒ Fournir du matériel adapté (une télévisionneuse, logiciels, portables, etc.); ⇒ S'assurer que la documentation fournie par le personnel enseignant soit remise à temps à l'étudiante ou à l'étudiant.
	<p>Déficience motrice ou physique : paralysie cérébrale, quadraplégie, dysgraphie, etc.- De façon spécifique pour une déficience motrice ou physique, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :</p>
	<p>La personne agissant à titre de «conseillère ou conseiller» auprès du personnel enseignant en matière de services adaptés pour une déficience motrice ou physique a pour fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Voir à l'adaptation du milieu physique : mobilier, laboratoire, toilettes, rampe d'accès, place accessible en classe, etc.; ⇒ Voir à l'achat du mobilier adapté : chaise ergonomique, matériel informatique adapté, lève-personne, etc. en collaboration avec les centres désignés et les autres services du collège

COLLÈGE – ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LES SERVICES ADAPTÉS POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

<p>Déficience organique : cancer, diabète, colites ulcéreuses, maladie de Crohn, asthme, etc.- De façon spécifique pour une déficience organique, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :</p>
<p>La personne agissant à titre de «conseillère ou conseiller» auprès du personnel enseignant en matière de services adaptés pour une déficience organique a pour fonction : ⇒ Élaborer un protocole en cas d'urgence et en assurer le suivi.</p>
<p>Déficiences neurologiques : troubles envahissants du développement (TED) : autisme de haut niveau, syndrome d'Asperger, trouble envahissant du développement non spécifié. De façon spécifique pour une déficience neurologique, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :</p>
<p>La personne agissant à titre de «conseillère ou conseiller» auprès du personnel enseignant en matière de services adaptés pour une déficience neurologique (TED) a pour fonction : ⇒ Superviser et soutenir les tutrices ou tuteurs, éducatrices ou éducateurs qui encadrent ces étudiantes et étudiants (problèmes relatifs aux travaux d'équipes, aux stages, à l'adaptation sociale à la vie collégiale, etc.); ⇒ Pour les TED, fournir, si nécessaire, à l'étudiante ou à l'étudiant un éducateur spécialisé pour l'accompagner en classe de manière à favoriser l'apprentissage de ses habiletés sociales.</p>
<p>Déficiences neurologiques - autre que TED : traumatismes crâniens (léger, modéré, grave), épilepsie, dysphasie, dyspraxie (mouvement), etc. De façon spécifique pour une déficience neurologique, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :</p>
<p>La personne agissant à titre de «conseillère ou conseiller» auprès du personnel enseignant en matière de services adaptés pour une déficience neurologique autre que TED a pour fonction : ⇒ Superviser et soutenir les tutrices ou tuteurs qui encadrent ces étudiantes et étudiants (problèmes relatifs aux travaux d'équipes, aux stages, à l'adaptation sociale à la vie collégiale, etc.).</p>
<p>Troubles d'apprentissage (TA) : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie Trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). De façon spécifique pour un trouble d'apprentissage ou un trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :</p>
<p>La personne agissant à titre de «conseillère ou conseiller» auprès du personnel enseignant en matière de services adaptés pour un trouble d'apprentissage ou un trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité a pour fonction : ⇒ Faire le dépistage et orienter les étudiantes et les étudiants vers des ressources spécialisées afin d'avoir une évaluation professionnelle de leur handicap; ⇒ Communiquer avec les médias substituts du Cégep désigné (Ste-Foy et Vieux Montréal) pour toutes coordonnées de livres, d'examens... afin qu'ils produisent tous les documents en différents formats selon les besoins de l'étudiante ou de l'étudiant (traitement en fichiers électroniques...); ⇒ Conseiller le personnel enseignant sur les approches pédagogiques appropriées et soutenir les tuteurs ou tutrices qui encadrent les étudiantes et les étudiants ayant des troubles d'apprentissage.</p>
<p>Trouble mental (TM) : trouble panique, trouble de l'humeur, trouble anxieux, schizophrénie, trouble de la personnalité limite, etc.- De façon spécifique pour un trouble mental, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :</p>
<p>La personne agissant à titre de «conseillère ou conseiller» auprès du personnel enseignant en matière de services adaptés pour un trouble mental a pour fonction : ⇒ Répondre aux questions du personnel enseignant concernant le lien entre la durée de l'absence permise et le handicap ; ⇒ Élaborer un protocole en cas d'urgence et en assurer le suivi.</p>

AVANT- PROPOS

Le présent document constitue un **document de travail** élaboré par un comité paritaire formé de représentantes du CPNC et des fédérations syndicales (FNEEQ et FEC).

Les éléments mentionnés dans ce document seront validés auprès du personnel enseignant ayant été, à la session d'automne 2011, en présence d'au moins une étudiante ou étudiant ayant des besoins particuliers.

La validation des informations contenues dans ce document se fera par l'administration d'un questionnaire dont l'élaboration est actuellement en cours et qui sera administré (*via* un questionnaire en ligne) aux enseignantes et enseignants concernés au cours de la session d'hiver 2012.

PERSONNEL ENSEIGNANT : ACTIVITÉS DÉCOULANT DE LA PRÉSENCE D'ÉTUDIANTES OU D'ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS NÉCESSITANT DES ACCOMMODEMENTS

Activité d'enseignement	De façon générale, les activités qui suivent découlent de la présence dans un groupe-cours d'une étudiante ou d'un étudiant ayant des besoins particuliers nécessitant des mesures d'accommodements (mesures palliatives) selon les informations fournies par les services adaptés (SA)
Préparation	<p><i>Interaction avec les services adaptés du collège</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance des informations fournies par les services adaptés (SA) pour chaque étudiante ou étudiant ayant des besoins particuliers : caractéristiques et manifestations des limitations fonctionnelles et, le cas échéant, effets des traitements médicaux et de la médication ainsi que des accommodements requis et des impacts sur l'apprentissage ; • Au besoin, échanger avec les SA sur les informations fournies et, selon la nature du handicap, sur les façons appropriées d'intervenir (<i>pertinence et faisabilité</i>) incluant quoi faire en cas d'urgence; • Au besoin, au fur et à mesure du déroulement de la session, demander aux SA des informations complémentaires sur la limitation de l'étudiante ou de l'étudiant et, selon la nature du handicap, sur les façons appropriées d'intervenir - faire le suivi).
Autre que enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux demandes d'information des SA au cours de la session; • Référer aux SA les étudiantes et les étudiants qui pourraient avoir besoin d'aide (dépistage).
Préparation	<p><i>Plan de mesures d'urgence</i> : connaître son rôle dans le plan des mesures d'urgence en vigueur au collège et l'appliquer le cas échéant; dans le cas d'une déficience motrice, physique ou neurologique (ex. : épilepsie), s'informer sur les mesures particulières à prendre.</p>
Préparation	<p><i>Planification et organisation des activités pédagogiques (enseignement et apprentissages)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les impacts des accommodements requis sur les apprentissages, sur le déroulement d'une séance de cours, sur les réactions éventuelles des autres étudiantes et étudiants du groupe-cours ; • Adapter les stratégies pédagogiques (enseignement et apprentissage) pour tenir compte des accommodements demandés par les SA ; réguler son action (<i>pratique réflexive</i>).
Préparation	<p><i>Sortie à l'extérieur</i> : selon la nature du handicap, prendre les mesures appropriées (notamment en demandant l'aide des SA) pour tenir compte des limitations fonctionnelles de l'étudiante ou de l'étudiant lorsque les cours nécessitent des sorties à l'extérieur du Collège.</p>
Prestation et encadrement en classe	<p><i>Gestion de la classe</i> : lors du déroulement d'une séance de cours, afin de maintenir un climat propice à l'apprentissage , gérer une classe où il peut y avoir des réactions de certaines étudiantes ou certains étudiants compte tenu de la présence d'étudiantes ou d'étudiants ayant une ou des limitations fonctionnelles .</p>
Prestation du stage	<p><i>Stage à supervision indirecte</i> : (à l'extérieur du Collège, incluant l'international) : s'informer régulièrement et fréquemment du déroulement du stage (suivi) dans un milieu de stage qui reçoit une étudiante ou un étudiant ayant une limitation fonctionnelle.</p>
Encadrement	<p><i>Encadrement hors de la classe</i> -</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au besoin, au début de la session, rencontrer l'étudiante ou l'étudiant pour discuter des attentes respectives en raison de l'application des accommodements en lien avec les exigences du cours spécifiées au plan de cours; • Au besoin, au fur et à mesure du déroulement de la session, demander aux SA des informations complémentaires sur la limitation de l'étudiante ou de l'étudiant et, selon la nature du handicap, sur les façons appropriées d'intervenir lors des rencontres avec l'étudiante ou l'étudiant.
Évaluation	<p><i>Évaluation des apprentissages - Examens et travaux</i></p> <p>Le cas échéant, adapter les conditions de passation d'une évaluation aux besoins et aux limitations de l'étudiante ou de l'étudiant, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire parvenir un examen à l'avance pour qu'il puisse être administré sous une autre forme; • Adapter l'espace-temps (<i>durée et lieu</i>) des évaluations; formuler clairement les consignes d'examens pour la personne qui en assumera la surveillance (utilisation de la calculatrice, de logiciels, possibilité de sortir du local, etc.) et en aviser les SA; • Le cas échéant, lors de la passation d'un examen, s'assurer que les informations ou consignes supplémentaires soient acheminées à l'étudiante ou à l'étudiant qui passe un examen dans un local adapté.

PERSONNEL ENSEIGNANT : ACTIVITÉS DÉCOULANT DE LA PRÉSENCE D'ÉTUDIANTES OU D'ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS NÉCESSITANT DES ACCOMMODEMENTS

Autre - collectif	<ul style="list-style-type: none">• Participer, au besoin, à des activités de concertation avec les autres enseignantes et enseignants qui ont aussi des étudiantes et étudiants ayant des limitations fonctionnelles et avec le personnel des SA (<i>équipe de travail</i>).
-------------------	---

document de travail

PERSONNEL ENSEIGNANT : ACTIVITÉS DÉCOULANT DE LA PRÉSENCE D'ÉTUDIANTES OU D'ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS NÉCESSITANT DES ACCOMMODEMENTS

	<p>Déficience auditive : sourd ou malentendant.</p> <p>De façon spécifique pour une déficience auditive, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :</p>
Préparation	<p><i>Planification et organisation des activités pédagogiques (enseignement et apprentissage) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au début de la session, rencontrer l'interprète afin d'établir les modalités de fonctionnement notamment lors du déroulement d'une séance de cours; • Prévoir un éclairage complémentaire lorsque la pénombre dans la classe nuit à la vision de l'étudiante ou de l'étudiant en déficience auditive (sourd ou malentendant); • Réserver une place spécifique (à l'avant) en classe et en laboratoire pour l'étudiante ou l'étudiant en déficience auditive et l'interprète; • Proposer pour les exposés oraux les modalités de passation ou d'adaptation de contexte; • Lors d'activités pédagogiques en dehors de la classe, réserver une place spécifique à la fois pour l'étudiante ou l'étudiant en déficience auditive et pour l'interprète (pièce de théâtre, place dans le bus, etc.); • Produire à l'avance selon l'échéancier convenu et remettre au SA la documentation requise (<i>powerpoint</i> suffisamment descriptifs et notes de cours) pour que celle-ci soit disponible à l'avance pour l'interprète; fournir, si nécessaire, un lexique ou de la documentation spécialisée; • Utiliser autant que possible les vidéos sous-titrées.
Prestation	<p>Lors du déroulement d'une séance de cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter la prestation de cours en fonction de la présence d'une ou d'un interprète, par exemple, prendre des pauses plus fréquemment (pour l'interprète); • Porter un appareil <i>fm</i> (amplificateur de voix); • Parler face à la classe (lecture labiale et expression du visage); • Parler plus lentement et assez fort; • Utiliser le plus de support visuels possibles.
Prestation	<p><i>Gestion de la classe afin de maintenir un climat propice à l'apprentissage (lors du déroulement d'une séance de cours):</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les règles applicables lors des échanges entre les personnes présentes dans la classe; • Au besoin, intervenir en classe pour s'assurer que les échanges entre les étudiantes et les étudiants permettent à l'étudiante ou l'étudiant ayant une déficience auditive de suivre la conversation (éviter la cacophonie); • Soutenir la communication entre l'étudiante ou l'étudiant en déficience auditive et les autres étudiantes et étudiants du groupe-cours et, dans le cas d'un travail d'équipe, apporter une attention particulière à l'équipe dans laquelle elle ou il est intégré.

PERSONNEL ENSEIGNANT : ACTIVITÉS DÉCOULANT DE LA PRÉSENCE D'ÉTUDIANTES OU D'ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS NÉCESSITANT DES ACCOMMODEMENTS

	<p>Déficience visuelle : voyant et non voyant.</p> <p>De façon spécifique pour une déficience visuelle, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :</p>
Préparation	<p><i>Planification et organisation des activités pédagogiques (enseignement et apprentissage)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire parvenir à l'avance selon l'échéancier convenu les documents, notes de cours, plans de cours et examens pour le traitement en braille ou en d'autres médias substituts; • Prévoir, avec l'aide des SA, un accompagnement ponctuel au laboratoire lors des manipulations ; • Au début de la session, dans le cas où il est nécessaire d'avoir une accompagnatrice ou un accompagnateur présent en classe, en raison de son intervention dans la relation pédagogique (maître-élève) et afin d'être en mesure d'évaluer les apprentissages de l'étudiante ou de l'étudiant en situation de handicap, rencontrer l'accompagnatrice ou l'accompagnateur (<i>faire équipe</i>) pour établir les modalités de fonctionnement en précisant son rôle lors de la prestation de cours. (<i>exemple : éducation physique - natation</i>).
Prestation	<p><i>Gestion de la classe afin de maintenir un climat propice à l'apprentissage</i> (lors du déroulement d'une séance de cours):</p> <ul style="list-style-type: none"> • en raison de la présence d'un chien-guide MIRA, gérer les impacts éventuels sur les autres étudiantes et étudiants (peur, allergie, explications à donner, modifier la configuration de la classe, etc.); • Donner toutes les informations et explications verbalement (de manière claire et descriptive).
Encadrement	<p><i>Encadrement hors de la classe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors des rencontres avec l'étudiante ou l'étudiant, donner toutes les informations et explications verbalement (de manière claire et descriptive).

PERSONNEL ENSEIGNANT : ACTIVITÉS DÉCOULANT DE LA PRÉSENCE D'ÉTUDIANTES OU D'ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS NÉCESSITANT DES ACCOMMODEMENTS

	<p>Déficience motrice ou physique : paralysie cérébrale, quadruplégie, dysgraphie, etc.</p> <p>De façon spécifique pour une déficience motrice ou physique, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :</p>
Préparation	<p><i>Planification et organisation des activités pédagogiques (enseignement et apprentissage)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Accessibilité des lieux d'apprentissage</i> : prévoir l'accessibilité des lieux pour les activités pédagogiques incluant ceux situés à l'extérieur de la classe et, le cas échéant, rechercher des solutions avec les SA; • <i>Adaptation des activités pédagogiques</i> : prévoir des aménagements de l'espace physique pour l'exécution des activités pédagogiques dans le cas des sorties, des stages à l'extérieur, des laboratoires et, à défaut, prévoir d'autres activités pédagogiques; • Au début de la session, compte tenu de l'intervention de l'accompagnatrice ou de l'accompagnateur dans la relation pédagogique (maître-élève) et afin d'être en mesure d'évaluer les apprentissages de l'étudiante ou de l'étudiant en situation de handicap, rencontrer l'accompagnatrice ou l'accompagnateur (<i>faire équipe</i>) pour établir les modalités de fonctionnement en précisant son rôle lors des exposés oraux, des travaux et des examens ; • Le cas échéant notamment dans certains laboratoires, prévoir une place spécifique afin d'assurer la sécurité.
Prestation incluant l'encadrement en classe	<p><i>Lors du déroulement d'une séance de cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au fur et à mesure du déroulement de la session, au besoin, rencontrer l'accompagnatrice ou l'accompagnateur (<i>faire équipe</i>) afin d'apporter des ajustements, si nécessaire dans la prestation de cours.
Encadrement hors de la classe	<p><i>Encadrement hors de la classe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au besoin, au fur et à mesure du déroulement de la session, rencontrer l'accompagnatrice ou l'accompagnateur (<i>faire équipe</i>) afin d'apporter des ajustements, si nécessaires dans le soutien aux apprentissages et aux examens (par exemple : production des travaux individuels, travaux de groupes, examens, etc.).
Évaluation	

PERSONNEL ENSEIGNANT : ACTIVITÉS DÉCOULANT DE LA PRÉSENCE D'ÉTUDIANTES OU D'ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS NÉCESSITANT DES ACCOMMODEMENTS

	<p>Déficiences organiques : cancer, diabète, colites ulcéreuses, maladie de Crohn, asthme, etc.-</p> <p>De façon spécifique pour une déficience organique, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :</p>
<i>Avec le général</i>	
<p>Encadrement hors de la classe</p> <p>Évaluation</p>	<p><i>Encadrement hors de la classe</i></p> <p>Au fur et à mesure du déroulement de la session, en raison des absences fréquentes liées à la déficience organique et de leur impact sur les activités d'apprentissage et d'évaluation (examens, travaux, exposés oraux, travaux d'équipe, etc) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour une absence de courte durée : faire le point sur ce qui a été manqué, proposer et convenir avec l'étudiante ou l'étudiant des mesures à prendre pour remplacer les activités prévues lors de la séance des cours manqués, par exemple : lectures complémentaires, exercices particuliers, remise d'une copie des notes de cours, annoter davantage la copie de l'étudiante ou de l'étudiant, etc.; • pour une absence de longue durée : faire le point sur ce qui a été manqué, proposer et convenir des modalités particulières de rattrapage et d'évaluation.

PERSONNEL ENSEIGNANT : ACTIVITÉS DÉCOULANT DE LA PRÉSENCE D'ÉTUDIANTES OU D'ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS NÉCESSITANT DES ACCOMMODEMENTS

	<p>Déficiences neurologiques : troubles envahissants du développement (TED) : autisme de haut niveau, syndrome d'Asperger, trouble envahissant du développement non spécifié.</p> <p>De façon spécifique pour une déficience neurologique, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :</p>
Préparation	<p><i>Planification et organisation des activités pédagogiques (enseignement et apprentissage)</i></p> <p>Pour les TED :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour réduire l'anxiété de l'étudiante ou de l'étudiant liée aux changements dans le déroulement du cours, prendre des mesures pour la ou le prévenir à l'avance du déroulement de la séance de cours et des changements qui peuvent survenir, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour chaque séance de cours, préparer un document à remettre au début de la séance de cours et qui comprend : les consignes concernant les travaux et les lectures à faire, les échéanciers du travail de session, des examens, de la sortie à venir, etc.; ○ Remettre les notes de cours à l'avance; ○ Préparer et remettre à l'étudiante ou à l'étudiant au début de la séance de cours un document expliquant le déroulement de la séance de cours, etc.; • À la suite d'un incident ayant perturbé une séance de cours, revoir l'organisation de la matière pour les semaines à venir ; • Revoir l'organisation des activités pédagogiques notamment les séances de cours où des travaux d'équipe sont prévus; • Exceptionnellement, dans un même groupe-cours, planifier une évaluation des apprentissages basée sur un travail individuel au lieu d'un travail d'équipe pour l'étudiante ou à l'étudiant ayant une déficience neurologique ; • Au début de la session, dans le cas où il y aurait une éducatrice ou un éducateur spécialisé, rencontrer celle-ci ou celui-ci pour convenir des modalités de fonctionnement en précisant son rôle et ses interventions en classe et en dehors de la classe.
Prestation	<p><i>Lors du déroulement d'une séance de cours - gestion de la classe - afin de maintenir un climat propice à l'apprentissage :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • gérer sa propre anxiété en raison de la présence de l'étudiante ou de l'étudiant ayant une déficience neurologique (imprévus, crises, désorganisations, comportements irritants à répétition, etc.); • Réserver une place spécifique en classe et en laboratoire (souvent à l'avant) ; • Pour les travaux d'équipe, en raison de la très grande difficulté pour les TED de travailler en équipe : en déterminer, si nécessaire, les règles de formation et les règles de participation; • Expliquer les allégories et les métaphores et porter une attention particulière dans la façon de donner des informations, notes et directives qui peuvent parfois être prises au pied de la lettre; • Si nécessaire, intervenir auprès de l'étudiante ou de l'étudiant afin de rappeler les comportements attendus et maintenir l'attention de l'étudiante ou de l'étudiant ayant des problèmes de concentration; • Le cas échéant, prendre des mesures pour reprendre le contrôle de la classe après une situation ayant causé l'interruption de la prestation de cours.
Encadrement hors de la classe	<p><i>Encadrement hors de la classe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer régulièrement et fréquemment l'étudiante ou l'étudiant pour répondre à ses questions, pour s'assurer du respect des attentes respectives incluant les comportements attendus en classe.

PERSONNEL ENSEIGNANT : ACTIVITÉS DÉCOULANT DE LA PRÉSENCE D'ÉTUDIANTES OU D'ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS NÉCESSITANT DES ACCOMMODEMENTS

	<p>Déficiences neurologiques - autre que TED : traumatismes crâniens (léger, modéré, grave), épilepsie, dysphasie, dyspraxie (mouvement), etc.</p> <p>De façon spécifique pour une déficience neurologique, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :</p>
Préparation	<p><i>Planification et organisation des activités pédagogiques (enseignement et apprentissage)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • À la suite d'un incident ayant perturbé une séance de cours, revoir l'organisation de la matière pour les semaines à venir.
Prestation	<p><i>Lors du déroulement d'une séance de cours - gestion de la classe - afin de maintenir un climat propice à l'apprentissage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer sa propre anxiété en raison de la présence de l'étudiante ou de l'étudiant ayant une déficience neurologique particulièrement en cas de crise (épilepsie); • Réserver une place spécifique (souvent à l'avant) ; • Si nécessaire, intervenir auprès de l'étudiante ou de l'étudiant afin de maintenir l'attention de l'étudiante ou de l'étudiant ayant des problèmes de concentration; • Le cas échéant, prendre des mesures pour reprendre le contrôle de la classe après une situation ayant causé l'interruption de la prestation de cours .
Encadrement	<p><i>Encadrement hors de la classe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • au besoin, au fur et à mesure du déroulement de la session, rencontrer l'étudiante ou l'étudiant ayant une déficience neurologique pour faire le point sur ses apprentissages, proposer et convenir de modalités particulières de rattrapage.

PERSONNEL ENSEIGNANT : ACTIVITÉS DÉCOULANT DE LA PRÉSENCE D'ÉTUDIANTES OU D'ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS NÉCESSITANT DES ACCOMMODEMENTS

	<p>Troubles d'apprentissage (TA) : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie Trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).</p> <p>De façon spécifique pour un trouble d'apprentissage ou un trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :</p>
Préparation - en début de session	<p><i>Planification et organisation des activités pédagogiques (enseignement et apprentissage)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les activités pédagogiques, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ préparer les consignes à distribuer à chaque séance de cours concernant les travaux et les lectures à faire, les échéanciers du travail de session, des examens, de la sortie à venir, etc.; ○ préparer un document expliquant le déroulement de la séance de cours, etc.; • Rédiger des examens en utilisant davantage les points de forme au lieu d'un long texte descriptif, si possible ; • Aérer les notes de cours; • Pour les directives entourant les travaux et examens, détailler le plus possible les tâches à réaliser; • Si possible, faire parvenir les notes de cours à l'avance (TDAH); • Préciser les travaux et examens pour lesquels l'étudiante ou l'étudiant aura recours à des médias substituts (<i>logiciels, ordinateurs</i>); • etc.
Prestation	<p><i>Lors du déroulement d'une séance de cours - gestion de la classe - afin de maintenir un climat propice à l'apprentissage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour chaque séance de cours, distribuer à l'étudiante ou l'étudiant concerné les consignes et le document en expliquant son déroulement; • Réserver une place spécifique (souvent à l'avant) pour l'étudiante ou l'étudiant ayant un trouble de déficit d'attention et maintenir son attention durant la prestation de cours.

	<p>Trouble mental (TM) : trouble panique, trouble de l'humeur, trouble anxieux, schizophrénie, trouble de la personnalité limite, etc.</p> <p>De façon spécifique pour un trouble mental, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :</p>
Préparation	<p><i>Planification et organisation des activités pédagogiques (enseignement et apprentissage) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les activités pédagogiques, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ préparer les consignes à distribuer à chaque séance de cours concernant les travaux et les lectures à faire, les échéanciers du travail de session, des examens, de la sortie à venir, etc. ; • préparer un document expliquant le déroulement de la séance de cours, etc.; • en cas d'imprévus ou de crises ayant donné lieu à une perturbation dans le déroulement prévu d'une séance de cours, revoir l'organisation de la matière enseignée pour la durée de la séance de cours et pour les semaines restantes; • Exceptionnellement, dans un même groupe-cours, planifier une évaluation des apprentissages basée sur un travail individuel au lieu d'un travail d'équipe pour l'étudiante ou à l'étudiant ayant un trouble mental.
Prestation	<p><i>Lors du déroulement d'une séance de cours - gestion de la classe - afin de maintenir un climat propice à l'apprentissage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • pour chaque séance de cours, distribuer à l'étudiante ou l'étudiant concerné les consignes et le document en expliquant son déroulement; • réserver une place spécifique (souvent à l'avant) pour l'étudiante ou l'étudiant; • maintenir l'attention de l'étudiante ou de l'étudiant durant la prestation de cours; • permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de quitter la salle de cours dans les moments d'anxiété et faciliter son retour; • gérer sa propre anxiété en raison de la présence de l'étudiante ou de l'étudiant ayant un trouble mental pouvant donner lieu à des comportements irritants à répétition, des imprévus, des crises qui peuvent survenir et de la désorganisation qui peut s'installer en classe; • apprendre à reconnaître les signes précédant une crise et référer aux SA l'étudiante ou l'étudiant en situation de crise; • le cas échéant, prendre des mesures pour reprendre le contrôle de la classe.
Encadrement hors de la classe	<p><i>Encadrement hors de la classe</i></p> <p>Au besoin, au fur et à mesure du déroulement de la session, en raison des absences fréquentes liées au trouble mental et de l'impact de ces absences sur les activités d'apprentissage et d'évaluation (examens, travaux, exposés oraux, travaux d'équipe, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour une absence de courte durée : faire le point sur ce qui a été manqué, proposer et convenir avec l'étudiante ou l'étudiant des mesures à prendre pour remplacer les activités prévues lors de la séance des cours manqués, par exemple : lectures complémentaires, exercices particuliers, remise d'une copie des notes de cours, annoter davantage la copie de l'étudiante ou de l'étudiant, etc.; • pour une absence de longue durée : faire le point sur ce qui a été manqué, proposer et convenir des modalités particulières de rattrapage et d'évaluation.